

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°64/2026

OBJET : EDUCATION : Détermination du coût de revient d'un repas

L'an deux mille vingt-six, le 26 du mois de juin 2026 à 09 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué par le Maire sortant, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal.

Date de convocation du Conseil Municipal : **vendredi dix-neuf juin 2026**

PRESENTS : Robert NARDELLI - Martine DUNOYER DE SEGONZAC – Alexandra RUSSO-GHIGI - Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Sabrina DIVRY - Charles BEVACQUA - Catherina DINI - Jean QUENCEZ - Kathy NICOLAS - Florent REYNAUD - Bouabdallah LAFTAS – Céline CARDINALI — Jean-Luc CAMBRA - Angèle CASTELLANO - Franck MANGIAVILLANO - Peggy PALANCA - Romain BIANCHI – Sandrine GUGLIELMINO – David HAIKEL – Sophie ESPOSITO

PROCURATIONS : Philippe MINEUR à Alexandra RUSSO-GHIGI - Christine DECORDIER à Franck MANGIAVILLANO – Thierry VISSIAN à Sabrina DIVRY- Hajar HABILY à Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Djamel ALLACHE à Martine DUNOYER DE SEGONZAC - Olivier KRUPPERT à Charles BEVACQUA - Christine LOPEZ à Catherina DINI - Sébastien PABA à Romain BIANCHI - Clorinde MARCONI à Sandrine GUGLIELMINO

ABSENT : 0

Secrétaire de séance : Angèle CASTELLANO

Vu le Code de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n°2009-553 du 15 mai 2009 et notamment l'article R. 531-52

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire de Drap,

AR Prefecture

006-210600540-20260626-064_2026-DE
Reçu le 29/06/2026

A l'issue de l'année scolaire 2025-2026 le bilan financier s'établit comme suit :

Nombre de repas produits 65277

Dépenses de fonctionnement		Recettes
Dépenses générales :	466 204 €	248 000 €
Dépenses de personnel	362 526 €	
Total	580 730,00€	

Coût de revient d'un repas 8,90 €

Après avoir entendu le rapport de présentation, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité de fixer le coût de revient d'un repas à 8,90€.

Nombre de Conseillers en exercice 29

Présents : 20 Votants : 29 Absents : 0

Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire, Robert NARDELLI

La secrétaire de séance, Angèle CASTELLANO



Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 29 JUIN 2026
et publication en mairie le : 29 JUIN 2026